Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS : Un An ... 20 francs. Six Mois ... 10 — Trois Mois ... 5 — Départements, Belgique et Etranger, Port en sus.

PUBLICITÉ : Annonces ... la ligne. 0,50. Réclames ... 0,75. Faits-divers ... 1,250. Locale ... 2,500.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

L'élection de Compiègne

M. le colonel Bougon poursuivant son discours fait remarquer qu'il n'est pas le candidat de la grande industrie, mais celui de 11.000 électeurs. Les allégations concernant des faits de pression sont dépourvues de preuves.

M. Noël a reconnu qu'il avait toujours été courtois.

L'orateur dit qu'il s'est présenté comme républicain libéral et progressiste en se réclamant de MM. Méline et Ribot; il a critiqué les radicaux en se servant des déclarations de M. Waldeck-Rousseau; il n'y a pas eu de candidature plus mixte que la sienne.

M. le colonel Bougon dit qu'il a pris sa retraite, après 35 ans de services, pour pouvoir user de ses droits de citoyen et, comme il n'est pas partisan du pouvoir militaire, il fallait bien qu'il entre dans la vie civile.

M. Hubbard vient soutenir les conclusions de la majorité du 7e bureau tendant à l'invalidation. Se rendant compte que l'argumentation serrée du colonel Bougon avait fait grande impression, le rapporteur sectaire épilogue sur une question de bulletins trouvés en trop et soutient qu'ils doivent être retranchés seulement au candidat qui a eu le plus de voix.

M. le colonel Bougon fait remarquer que cette thèse est en contradiction formelle avec la jurisprudence adoptée par la Chambre.

M. Hubbard démontre que le colonel a raison. Il rappelle qu'en 1884 il avait déposé une proposition conforme à la manière de procéder préconisée par M. Hubbard et que la Chambre n'avait pas adoptée cette proposition; depuis la Chambre n'a pas varié : elle a toujours résolu la question contrairement à ce que soutient le rapporteur.

M. Hubbard prétend qu'il n'y a pas de jurisprudence et la majorité sectaire, par 316 voix contre 179, vote l'invalidation de M. le colonel Bougon.

Sur de nombreux bancs, on crie : C'est honteux !

La séance est levée à 6 h. 3/4; séance aujourd'hui à 2 heures.

LE DÉCRET contre la liberté d'enseignement

Le *Courrier du Soir*, organe officieux, croit savoir que M. Brisson se propose d'intervenir au cours de l'interpellation de M. Denys Cochin du sujet du décret arbitraire ordonnant la fermeture des établissements congréganistes.

M. Combes aurait l'intention de provoquer un débat immédiat.

M. de Ramel annonçait, hier, dans les couloirs de la Chambre, qu'il interpellera sur la violation des droits de propriété et des lois qui protègent les écoles congréganistes dont le décret du 28 juin ordonne la fermeture.

LA « PATRIE FRANÇAISE »

La *Patrie Française* communique aux journaux une protestation « contre le mépris du suffrage universel qu'a cynique ment exprimé la majorité dans les tristes séances qui ont marqué la vérification des opérations électorales ».

M. Jules Lemaître présidera, mercredi soir au manège St-Paul, un meeting.

Les élections Castellane

M. Emperour a été nommé rapporteur de l'élection de M. Stanislas de Castellane : il conclut à l'invalidation.

M. Pierre Richard fera le rapport sur l'élection de M. Jean de Castellane; il se bornera à présenter au nom du bureau un exposé des faits et les réponses que le député de St-Flour oppose aux protestations.

L'AFFAIRE HUMBERT

Arrestation de Parmentier fils

Lyon. — Sur mandat d'arrêt de M. Leydet, on a arrêté Germain Parmentier, fils de l'avoué du Havre revenu hier à Lyon, où il était cité de notoriété.

Il était inculpé de tentative d'extorsion de fonds et d'avoir, en outre, fait disparaître un certain nombre de pièces.

ÉDOUARD VII

Londres. — La santé du Roi continue de faire des progrès satisfaisants; mais d'après certaines autorités médicales, il ne faut pas compter sur un rétablissement rapide.

Les dernières nouvelles annoncent que le Roi maintient ses forces.

Londres. — Avant de quitter Londres, le grand-duc héritier de Russie avait exprimé le désir de pouvoir témoigner sa sympathie au Roi en personne.

Il fut introduit près du lit du malade et lui dit combien il avait été douloureusement ému ainsi que le Tsar et les vœux ardents qu'ils formulent l'un et l'autre pour le prompt rétablissement de sa santé.

Edouard VII le remercia vivement et remit au grand-duc l'ordre de la Jarretière.

LES PROPOSITIONS DE LOI

M. Bertrand (Marne) propose de remplacer par une taxe de 0,07 par 1000 fr. sur le montant des sommes assurées la taxe actuelle d'enregistrement de 10 0/0 sur les primes d'assurance contre l'incendie versées par les assurés.

MM. Bienvenu Martin et Audiffred ont déposé une proposition tendant à une organisation effective de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables.

On a distribué, hier, à la Chambre la proposition Georges Berry sur les incompatibilités parlementaires.

Après avoir rappelé certains passages du rapport de M. Vallé qui visent les hommes politiques compromis dans le Panama et fait allusion aux scandales des Chemins de fer du Sud, M. Berry ajoute :

Il est temps de penser sérieusement à défendre un peu l'honneur du Parlement en votant enfin une loi que le ministère Bourgeois, dont faisaient partie M. le Président du Conseil et M. le Ministre de la Justice, avait promis en 1875 de faire aboutir à bref délai !!

L'ATTITUDE DU SIAM

Marseille. — Le courrier d'Indo-Chine est arrivé hier.

La *Revue indochinoise* confirme que des troupes siamoises ont envahi la zône neutre et que notre ministre à Bangkok a demandé son rappel. Elle affirme que les Anglais font entrer en ce moment dans le pays, par petits groupes, une véritable armée d'indous, soldats déguisés.

Le même journal assure que des officiers japonais dirigent les troupes siamoises qui ont envahi la zône neutre.

PETIT CALENDRIER

Mardi 1er Juillet. — **Octave de Saint Jean-Baptiste.** — Ador. : Cambrai, Saint-Géry ; Quesnoy-sur-Deûle ; Roubaix, Filles de la Charité ; Bierne ; Volckerinckhove ; Wattignies.

Soleil : lever 4 h. 02, coucher 8 h. 05. — Lune : lever 0 h. 41 m., coucher 9 h. 22 s.

UN GOUVERNEMENT FORT

Celui qui se personnifie dans le ministère Combes, est un gouvernement fort contre les braves gens et contre les faibles.

On en a eu la preuve, lundi matin, à Dunkerque et à Socx, petite commune, dont on aperçoit, à droite du chemin de fer, l'élégant clocher, avant d'arriver à Bergues.

La police, par ordre du gouvernement, y a opéré la fermeture, avec scellés, de deux écoles de garçons, tenues par les Frères des écoles chrétiennes.

Une fois de plus la République est sauvée et une page nouvelle s'ajoute aux annales de la liberté des citoyens en notre beau pays de France.

C'est la mise en pratique de la maxime de Testelin dont le buste domine à Lille la place de Strasbourg : « La liberté, il n'en faut pas pour nos ennemis ».

Car, le gouvernement de M. Combes l'a déclaré, il a des ennemis à combattre et ces ennemis sont des Français qui paient tous les impôts, obéissent aux lois, qui ont la naïveté de penser que l'arbitraire du pouvoir central est mort avec les abus de l'Ancien Régime.

Aux Français le gouvernement refuse la liberté, et, les représentants de la force publique, ceux qui ne doivent instrumenter que contre les gens en contravention avec le code et l'honneur, il les envoie opérer *manu militari* la fermeture d'écoles où des Français, investis de la confiance des pères de famille, apprennent aux enfants à prier Dieu, à aimer leur pays, à rester honnêtes et à lire, écrire et compter pour gagner leur vie.

Le gouvernement vient, par ses actes, de montrer ce qu'il estime être sa mission principale, le but du premier de ses efforts.

Ce n'est ni la prospérité matérielle, ni la sécurité des citoyens, ni la protection de l'industrie et de l'agriculture en péril, ni l'amélioration du sort des ouvriers.

Mais c'est la guerre à la religion, à la liberté de conscience pour assurer le règne incontesté, absolu des Loges.

Combes a bien travaillé dans le Nord lundi matin, et le vén.·. Dewercker, l'ancien sacristain de collège ecclésiastique, demandera à la prochaine tenue symbolique une batterie d'allégresse en l'honneur de l'ancien séminariste placé à la tête du gouvernement pour exécuter les basses œuvres de la Franc-Maçonnerie.

V. H.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

LE BUDGET DE 1902

Les dépenses extraordinaires

Voici la suite des dépenses extraordinaires inscrites au budget de 1902 :

Fourneaux économiques

Une somme de 26.000 francs est prévue pour le fonctionnement des fourneaux économiques.

Sanatorium de Saint-Pol

Une somme de 30.000 francs est prévue pour l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer, des enfants malingres de Roubaix.

Institut Pasteur de Lille

La ville alloue un subside de 200 fr. à l'Institut Pasteur de Lille.

Hospice français de Londres

Une somme de 100 fr. est allouée aux Hospice et Dispensaire français de Londres.

Conversion de rentes

1° Une somme de 7.600 fr. est convertie en rente 3 0/0 provenant du revenu du legs de M. Julien Lagache père.

2° Une somme de 5.250 fr. est également convertie en rente 3 0/0 provenant du legs de M. Henry Ternynck père.

Pour les réservistes

Une somme de 31.000 francs est prévue pour secours aux familles des réservistes. Le montant du secours est de 1 fr. par jour pour la femme et de 50 centimes par enfant.

Association des Dames françaises

Une subvention de 100 fr. est accordée à l'Association des Dames françaises pour secours aux soldats blessés ou malades en cas de guerre, aux victimes des inondations, épidémies, etc.

Secours aux blessés militaires français

Une somme de 100 fr. est attribuée comme cotisation annuelle de la ville pour secours aux blessés militaires français.

Une subvention

annuelle de 100 francs est accordée à la société de protection des engagés volontaires sortant des maisons d'éducation correctionnelle publiques et privées.

Une cotisation

annuelle de 12 francs est attribuée à l'Association d'Alsace-Lorraine.

Pensions

1° Une pension de 2.280 fr. 44 est payée annuellement à l'héritière d'Hilarion Fremeaux ; après le décès de cette héritière, le revenu du legs servira à la délivrance de livrets de caisse d'épargne à des enfants français et indigents.

2° Une rente viagère de 740 fr. est due à M. Ch. Vienne, ex-chauffeur de l'établissement de bains de la rue de Rome en vertu d'un jugement du Tribunal civil de Lille, du 14 novembre 1901.

Les Arts

1° Un subside de 1.200 fr. est accordé à MM. Horno et Cie pour la collection de tissus envoyée à l'Ecole nationale des Arts industriels ;

2° Subside à M. Louis Delfosse, élève de 3e année à l'Institut industriel du Nord, 400 fr.

3° Subside à M. Louis Charles, élève architecte à l'Ecole nationale des Beaux-Arts (5e année), 600 fr. ;

4° Subside à M. Henri Pouchon, élève peintre à l'Ecole nationale des Beaux-Arts (1re année), 600 fr.

Musique

1° Subside de 400 fr. à M. Paul Minssart, élève au Conservatoire national de Paris (5e année) ;

2° Subside à M. Maurice Mercier, élève au Conservatoire national de musique (2e année), 400 fr. ;

3° Subside de 600 fr. à M. Léon Nauwinck, élève au Conservatoire national de musique (2e année).

Horticulture

Subside de 500 francs à M. Gustave Lefebvre, élève de l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles (2e année).

Sociétés

1° Subside au Cercle horticole de Roubaix, 400 fr. ;

2° Subvention à la Fédération des Sociétés de tir de la région du Nord, pour le concours de 1902, 150 fr.

3° Subside pour le monument Gambetta à Bordeaux, 50 fr.

4° Subside à la Société de *Tir national*, pour le concours de 1902, 500 fr.

L'affichage sur les murs communaux

Un incident s'est produit, à la dernière séance du Conseil, à propos de la concession du droit d'affichage sur les murs communaux.

La Société l'*Express*, qui avait eu connaissance probablement du rapport rejetant sa soumission, avait fait remettre une lettre de protestation à chaque conseiller.

Malgré cela le rapport a été adopté sans observation.

Nous croyons utile d'en donner les principales parties pour que le public soit au courant de cette question.

Les 1re et 3e Commissions avaient eu à examiner les propositions faites en vue de la concession de l'affichage sur les murs appartenant à la Ville, pendant une durée de 5 années, à partir du 1er juillet 1902.

Les soumissionnaires étaient au nombre de deux :

1° M. Médard Carré, afficheur municipal en exercice ;

2° La Société l'*Express*, société anonyme, représentée à Roubaix par M. Coste-Pizot.

Après avoir pris connaissance des soumissions, a expliqué le rapporteur, vos Commissions ont considéré, sans toutefois d'opposition formulée par aucun membre, que si la Société « l'Express » avait, en dernier lieu, après surenchères, porté son offre d'indemnité à 3.000 francs par an, alors que M. Médard Carré limitait la sienne à 2.000 francs, il y avait lieu de tenir compte :

1° Que M. Médard Carré s'engage à verser la redevance de 2.000 fr. l'an pendant une durée de cinq années, tandis que la Société « l'Express », dans ses propositions, n'a formulé aucune durée pour l'engagement à contracter par elle envers la Ville.

2° Que M. Médard Carré, depuis plus de vingt ans, a rempli les fonctions d'afficheur de la Ville, sans avoir encouru de reproches, succédant à son père qui, de son côté, a occupé l'emploi pendant vingt-cinq années ;

Qu'il offre, de ce fait, plus de sécurité à la Ville, pour la durée d'un engagement, qu'une Société anonyme, étrangère à la localité, dont les responsabilités sont toujours plus difficiles à saisir.

3° Que, depuis le 1er janvier 1899, ses appointements d'afficheur municipal, fixés à 600 fr. par année, ne lui ont pas été été versés, sans qu'un arrêté municipal ait été pris pour mettre fin à son allocation, ce qui exposait la ville à des réclamations éventuelles d'arriérés ;

4° Qu'il a acquis des droits à la retraite comme employé municipal, par ses versements à la Caisse des retraites, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'à la fin du mois de décembre 1898 ;

5° Qu'il consent à renoncer à ses droits sur ses appointements arriérés, depuis le 1er janvier 1899 jusqu'à fin décembre 1902, à 600 fr. par an, soit une somme de 2.400 fr., plus les intérêts en retard, en échange de la convention nouvelle ;

6° Que, par les services qu'il a rendus à la Ville, il a acquis un droit de priorité et de préférence ;

7° Que, par ses longs et loyaux services, il a fourni, à la Ville, l'assurance qu'il est à même de remplir les charges de son nouvel engagement à notre entière satisfaction.

Vos Commissions ont décidé d'accorder à M. Médard Carré la concession de l'affichage sur les murs appartenant à la Ville, pendant une durée de cinq années, à partir du 1er juillet 1902, dans les conditions énoncées au cahier des charges dressé par l'Administration municipale, moyennant une redevance annuelle de 2.000 fr., à payer par la concessionnaire, et renonciation consentie par lui à ses appointements arriérés de 1899 à 1902.

Externat des Saints Anges. — Mlle Madeleine Desrumaux et Raphaelle Wilfart, élève de l'Externat des Saints Anges, place Sainte-Elisabeth, ont subi avec distinction les examens du Brevet élémentaire.

Paroisse Sainte-Elisabeth. — Tous les jours de cette semaine, le matin à cinq heures moins le quart et le soir au salut de 8 heures, instructions préparatoires à la fête de l'Adoration du Très Saint Sacrement, qui a lieu le premier dimanche de juillet.

Les accidents du travail. — Chez M. Edm. Deschepper, apprêteur rue de l'Ermitage, un apprêteur Joseph Coessier, âgé de 20 ans, demeurant rue du Coq-Français, a été blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

— Louis Nuttin, apprêteur, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Balance, 134, s'est fait des contusions aux jambes en tombant dans un escalier. L'ouvrier qui travaille dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte-Bourgois devra chômer dix jours.

— A la filature de MM. Valentin-Roussel et fils, un bobineur, Julien Guilbert, âgé de 14 ans, demeurant rue Casimir-Périer, s'est blessé à la main droite. Vingt jours de repos.

— Henri Pinot, rattacheur, âgé de 44 ans, demeurant rue du Tilleul, s'est fait des contusions en tombant sur son métier, dans l'établissement de MM. Alfred Motte frères, filateurs, rue des Longues-Haies, ce qui le forcera à chômer dix jours.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Bois.**

Grave accident. — Lundi après-midi vers 1 h. 1/2, un trieur de chardons, François Dupre, 34 ans, rue du Fort, cour Coutbier, 7, qui travaille chez M. Auguste Lepoutre, rue St-Antoine a été trouvé inanimé à côté de son métier. On suppose qu'étant occupé à graisser il a dû être enlevé par la courroie de transmission.

M. le docteur Druesne, appelé aussitôt, a constaté des blessures multiples sur le corps et notamment à la tête et au bras gauche.

L'état du malheureux ouvrier est grave et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu en voiture.

Scène de violences. — *Deux arrestations.* — Un mécanicien, Léon Dujardin, 22 ans, demeurant rue de Tunis, 60, et un liseur, Arthur Bauduin, 20 ans, demeurant rue du Labyrinthe, 72, à Tourcoing, ont été arrêtés, dimanche soir, le premier pour outrages publics à la pudeur, coups et blessures sur M. Delcroix, cabaretier, rue Blanchemaille et outrages aux agents ; le second pour ivresse, coups et blessures sur M. Delcroix.

Pommade Dépurator contre Dartres, Boutons, etc. — *Voir aux annonces.*

Un bain de vagabond. — Un journalier sans domicile fixe, Albéric Vandersteene, 18 ans, sujet belge, a été arrêté pour vagabondage. Un procès lui a été aussi dressé pour s'être baigné dans le canal, au Beau-Chêne, dans le costume de quelqu'un qui est brouillé avec les tailleurs.

Quart-d'heure de Rabelais. — Un nommé Pierre Vangaerd, 26 ans, demeurant rue des Longues-Haies, a été arrêté pour filouterie d'auberge chez M. François Vanchorisse, restaurateur, rue de Tourcoing, 21, où il avait mangé pour 0,25 centimes de lapin sans avoir de quoi payer.

Obit du 1er juillet. — Mme Henri Demarquette, née Ghislaine Miquet, 9 h. 1/2, Notre-Dame.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Bottes pr **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pr la Gare, **LILLE**
du 30 juin

Naissances. — Raymonde Picavet, rue Blanchemaille. — Antoinette Carpentier, rue de Lille, 71. — Berthe Brismée, rue d'Italie, 36. — Suzanne Oosthuize, rue de Wagram, 5. — Marcel Lang, rue de Douvines, deuxième cour Forret, 6. — Marie Meunier, rue du Grand-Chemin, 108. — Albert Florin, rue Blanchemaille.

Décès. — Emile Verstraete, 49 ans, comptable, rue Chanzy, 56. — Zulma Mazurelle, 1 an, rue de Lannoy, cour Boyaval, 23. — Silvie Leclercq, 92 ans, sans profession, rue Marengo, 17. — Marie Dernelle, 3 jours, quai de Toulon. — Alfred Leclercq, 11 mois, rue d'Estaing, cour Roussel, 2. — Céline Windels, 44 ans, ménagère, rue de la Paix, 21, cour Lachery-Ryns, 1. — Analise Couplet, 54 ans, ménagère, rue Ste-Thérèse, 15.

Mariages. — Henri Herbaux, 26 ans, sans profession, à Tourcoing, et Pauline Dazin, 21 ans, sans profession, rue Neuve, 49. — Charles Tinchon, 42 ans, teinturier, rue du Grand-Chemin, 90, et Louise Prouvost, 37 ans, journalière, rue Neuvecomen, 41. — Gustave Mornie, 22 ans, tricur, rue de l'Alouette, 55 et Alice Deleporte, 22 ans, épucheuse, rue de l'Alouette, fort Lepers. — Georges Coatzeale, 23 ans, apprêteur, rue des Trois-Ponts, 5, et Fernande Marcq, 21 ans, soigneuse, rue Beaurewart, 19.

WATTRELOS

Musique municipale. — Les anciens musiciens de la Musique municipale de Wattrelos sont priés de vouloir bien se réunir, ce soir, Café Vincent Varrasse, à 7 h. 1/2, afin de pouvoir eux aussi féliciter à leur retour les lauréats du concours de Denain.

SAILLY. — Samedi soir, vers 8 h., on a trouvé noyé dans la fosse d'aisance de la ferme Deldalle, Mulliez Joseph, 17 ans, mécanicien à Sailly.

WILLEMS. — Dimanche matin, la gendarmerie de Lannoy a arrêté pour vagabondage Goffez Alphonse, 17 ans, et Teslinck Achille, 17 ans, tous deux sans domicile.

BAISIEUX. — Plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy par Angélique Marcy, 17 ans, demeurant à Baisieux, contre Bastien Arthur, 25 ans, sujet belge à Baisieux, pour coups.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 4e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues : 55, Rue des Ursulines

L'Avis suivant a été placardé en ville lundi soir :

Le Maire de la ville de Tourcoing, a l'honneur d'informer ses concitoyens que la fanfare du *Point-Central* a remporté les plus brillants succès au concours de Denain.

Cette société arrivera en gare de Tourcoing, le mardi 1er juillet, à 7 h. 10 du soir, et sera ensuite reçue par la municipalité à l'Hôtel-de-Ville. L'administration invite les habitants à accueillir dignement cette vaillante société.

Emile Lecomte, adjoint.

Cavalcade de bienfaisance. — Le Comité organisateur prie les fournisseurs qui ont une note à lui présenter de le faire dès aujourd'hui.

Les commerçants qui veulent de la monnaie de billon peuvent s'en fournir également au café Bonte, siège du Comité.

La recette de la fête de bienfaisance au profit des Martinquais, n'est pas encore connue.

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira vendredi prochain, à 8 h. 1/2.

La Tombola autorisée par la Préfecture, que l'*Orphéon des Travailleurs* a faite pour parer aux dépenses qu'allait lui occasionner le Concours de Denain, a eu son tirage, dimanche soir. Voici la liste des numéros gagnants :

11008 — 1068 — 8141 — 8048 — 4516 — 4078 — 4342 — 869 — 1360 — 11285 — 5969 — 12218 — 2821 — 12428 — 4494 — 10.849 — 10569 — 1591 — 12672 — 4540 — 14084 — 12896 — 12983 — 6598 — 10904 — 1050 — 13567 — 6038 — 9030 — 11078 — 8591 — 8942 — 8843 — 8259 — 7492 — 2846 — 7497 — 784 — 1949 — 5578 — 2381 — 4344 — 4708 — 12107 — 9040 — 9972 — 6990 — 12101 — 8173 — 3781 — 945 — 2213 — 4480 — 12299 — 13458 — 8756 — 6167 — 11082 — 8556 — 11993 — 6554 — 11407 — 13545 — 3594 — 3267 — 4412 — 5802.

Les gagnants peuvent retirer les lots qui leur reviennent à partir de jeudi prochain.

Arrêté municipal fixant le prix et les conditions de location des locaux de l'abattoir. — L'arrêté ci-après reproduit, a été pris à la date d'hier, 30 juin :

Article 1er. — Le prix de location des ateliers ou magasins servant aux triplers, suiffiers, boyauduers, marchands de cuirs, en un mot, le prix de location de tout local situé au rez-de-chaussée, sera de neuf francs par mètre carré et par an. En outre, dans les locaux reliés à la canalisation d'eau potable, des compteurs particuliers seront installés, et l'eau consommée sera payée par les locataires au service des eaux.

Art. 2. — Le prix de location des greniers servant à en magasiner les fourrages exclusivement reste fixé à trois francs par mètre carré et par an.

Art. 3. — Afin de garantir la salubrité de l'abattoir, il est expressément interdit de mettre à la fonte, dans les fondoirs et autres locaux, des suifs autres que des suifs frais ; la mise en trempe des suifs dans l'eau additionnée d'acide sulfurique ou de tout autre produit chimique est aussi absolument interdite ; l'introduction de ces divers produits dans l'abattoir par les locataires est prohibée.

Art. 4. — Les résidus provenant des boyauderies, triperies, fonderies, devront être désinfectés complètement chaque jour, et il est interdit de brûler aucun de ces résidus dans les foyers existant dans les locaux de l'abattoir.

Art. 5. — Les suifs et cuirs verts déposés dans les locaux loués à cet effet ne pourront y séjourner au-delà de 8 jours.

Art. 6. — Les divers locaux dont le prix de location a été fixé plus haut seront loués par semestre partant du 1er janvier et du 1er juillet. Le paiement du loyer sera fait d'avance à la recette municipale.

Art. 7. — Toute infraction aux conditions de la location des locaux de l'abattoir fera l'objet d'un avertissement. Tout occupeur qui aura reçu deux avertissements pourra être exclu de l'abattoir, sans préjudice des poursuites judiciaires s'il y a lieu, et sans qu'il puisse réclamer quoi que ce soit pour cessation anticipée de jouissance des locaux à lui loués.

Art. 8. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires aux présentes.

Art. 9. — M. le préposé en chef de l'octroi, M. le commissaire central de police et M. le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la loi.

Tombé par une trappe. — Un charpentier, Alexandre Colaert, 29 ans, demeurant à Roubaix, rue Blanchemaille, 92, et travaillant chez M. Lefebvre-Porchet, fabricant de caisses, rue de Roubaix, 89, est tombé, lundi à 5 heures du soir, par une trappe pratiquée dans le plancher d'un grenier. Dans sa chute, d'une hauteur de 4 mètres, l'ouvrier s'est fracturé l'épaule gauche et s'est fait une coupure au cuir chevelu. Le docteur Leduc, qui lui a donné ses soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une chute dans un escalier. — Lundi, à 5 h. 1/2 du soir, le sapeur-pompier H. D..., ayant manqué une marche en gravissant un escalier de l'Hôtel des Pompiers a fait une chute de plusieurs mètres. On le crut mortellement atteint mais MM. les docteurs Brunet et Duriez, après quelques soins, constatèrent une fracture du maxillaire inférieur, des blessures à la tête et une contusion de l'œil gauche qui ne mettent aucunement en danger le blessé.

Les accidents de travail. — J.-B. Soca, 46 ans, fileur, demeurant 17, rue d'Armentières, s'est blessé au pied droit en heurtant un rail de métier ravaudeur. Soins du docteur Hurtiez ; repos de 8 jours.

— Gustave Naert, 18 ans 1/2, tisserand, demeurant au Touquet, a eu le pouce gauche écrasé dans les organes de son métier. Soins du docteur Rousselot ; repos de 15 jours.

— Emile Lepape, 30 ans, tisserand, boulevard Gambetta, s'est fait une contusion musculaire au flanc gauche. Soins du docteur Picquet ; repos de 10 jours.

— Henri Debruyne, 19 ans, tisserand, boulevard Gambetta, s'est fait une plaie profonde au médius droit. Soins du docteur Picquet ; repos de 10 jours.

— Eloise Bonneville, 18 ans, doubleuse, demeurant rue Dupuytren, cour Vienne, a été blessée au pied droit par la chute d'un recouvrement de doubleuse. Soins du docteur Leduc ; repos de 8 jours.

Ceux qui boivent trop. — Edouard Delcroix, qui est amputé des deux jambes, a été trouvé ivre-mort rue Saint-Jacques dans la nuit de dimanche.

— Prosper Charbonnel, 25 ans, avait pris pour lit le trottoir de la rue des Piats. Ces deux hommes qui avaient trop bu ont été mis au violon.

Menus faits. — J.-B. Schaldewart, 35 ans, domestique, demeurant, rue du Chêne-Houpline, 58, a été arrêté pour ivresse et outrages envers un agent.

— Cyrille D..., 33 ans, journalier, rue du Moulin-Fagot, a été l'objet d'un procès-verbal pour violences légères.

— Un procès-verbal a été également rédigé à la charge d'Arthur Dulac, 19 ans, marchand de bois cassé, rue de la Blanche-Porte, pour mauvais traitement envers un animal domestique.

Les arrivages aux halles de lundi : Cerises 700 k., blettes 100 k., artichauts 200, pois 40 k., salades 300, fraises 70 k., pêches 20 k.

Etat-Civil de Tourcoing

du 30 juin

Mariage. — Constantin Novelle, 45 ans, employé et Maria Leleu, 33 ans, cuisinière.

Naissances. — Duquennoy Gaston, rue Croix-Rouge, 174. — Poissonnier Paula, rue Carnot. — Desarme Blanche, rue de Normandie, 15. — Deweerdt Aline, rue Pont de Neuville, 232. — Marchand Alfred, rue Fin-de-la-Guerre, 185. — Vandenberghe Albert, rue des Roses, 44.

Décès. — Maes Jeanne, 9 mois, r. des Orions. — Salomez Charles, 83 ans, rue de Lille, 121. — Crane Hermance, 81 ans, rue d'Havré, 3.

BOURSE DE TOURCOING

Basée sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

Tourcoing, 28 juin.

MOIS	COTE précédte	COTE 11 h. 1/2 Roubaix	COTE 4 h. 1/4 Tourc.
1 Janvier	4 90	4 90	4 90
2 Février	4 90	4 92 1/2	4 90
3 Mars	4 92 1/2	4 92 1/2	4 92 1/2
4 Avril	—	—	—
5 Mai	—	—	—
6 Juin	—	—	—
7 Juillet	4 85	4 85	4 82 1/2
8 Août	4 85	4 85	4 85
9 Septembre	4 87 1/2	4 87 1/2	4 87 1/2
10 Octobre	4 90	4 90	4 90
11 Novembre	4 90	4 90	4 90
12 Décembre	4 90	4 90	4 90

Ventes. 20.000 k.

Matin. — 10.000 k. à 4,92 1/2 février.

Total : 10.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 4,82 1/2 juillet. — 5.000 k. à 4,90 février.

Total : 10.000 k.

ATTENTAT contre la liberté

Fermeture d'écoles à Dunkerque et à Socx

Voici des détails complémentaires du forfait raconté en 2e page :

Dunkerque devait être compris dans la persécution.

Hier, à sept heures du matin, MM. Sauvage, commissaire central, Rougeron, commissaire de la Basse-Ville, Pyckaert, secrétaire, avec une demi-douzaine de gendarmes et de nombreux agents se présentèrent à l'école libre du Sacré-Cœur, rue du Milieu et tenue par les Frères de la doctrine chrétienne.

MM. Georges Dumont, avoué, président du Conseil d'administration de la société civile propriétaire de l'immeuble ; Denys, doyen de Saint-Martin ; l'abbé Choquet, fondateur de l'école ; Swinghedauw, vicaire et le Frère Eudypre, directeur de l'établissement étaient présents.

M. Sauvage donna lecture du décret et de l'arrêté de fermeture et M. Dumont refusa de signer l'engagement de ne laisser installer dans l'école et ses dépendances, aucun congréganiste non autorisé.

Le commissaire apposa ensuite les scellés, après avoir toutefois laissé sortir des locaux le mobilier, les livres et divers objets.

M. Dumont a énergiquement protesté et fait ses réserves relativement à l'apposition des scellés ; MM. l'abbé Denys, doyen et l'abbé Choquet ont fait de même.

Dans la rue ou la nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre, il y avait de nombreuses personnes commentant cet inique procédé. Le chagrin était général surtout chez les mères de famille.

En attendant, les élèves et les professeurs dont un laïque seront répartis dans l'école de la rue de Furnes.

L'école du Sacré-Cœur, fondée il y a vingt ans, par M. l'abbé Choquet, avait été dirigée par des instituteurs libres jusqu'aux vacances dernières; les religieux avaient remplacé ces derniers à la rentrée d'octobre.

En ville l'émotion est grande et le Gouvernement liberticide est sévèrement jugé par tous. Où est l'apaisement prêché ici par M. Loubet à son retour de Russie ?

***

Lundi matin, à la même heure, le Commissaire spécial de la gare de Dunkerque s'est rendu à Socx et a procédé à la fermeture de l'école libre de cette commune, dans les mêmes conditions qu'on y avait procédé à Dunkerque.

Les scellés ont été apposés et l'on ne signale aucun incident. Nous ignorons la détermination qui sera prise par les propriétaires de ces établissements.

L'ORAGE

A LILLE

Un violent orage a éclaté lundi soir. Quelques coups avaient été entendus vers 6 heures, mais à 6 h. 1/2, l'orage a éclaté dans toute sa force ; pendant une grosse demie heure, les éclairs se succédaient, accompagnés de violents coups de tonnerre. Une pluie diluvienne rendait la circulation presque impossible.

L'orage a repris de plus belle vers onze heures et demie. Les éclairs, le tonnerre et la pluie ont recommencé.

On ne nous signale à l'heure actuelle (1 h. 1/2 du matin) aucun accident de personnes.

En plusieurs quartiers des caves ont été inondées.

A ROUBAIX

Pendant l'orage de lundi après-midi, la foudre est tombée sur un groupe de maisons, boulevard de Beaurepaire, dont le faîte de la toiture est une plate-forme en zinc. Cette plate-forme a été presque complètement retournée sans toutefois tomber sur la chaussée.

Un homme et un jeune garçon foudroyés

Vers 7 h. du soir, pendant l'orage, un trieur, Louis Delattre, 45 ans, demeurant rue d'Anzin, 6, à Roubaix, se trouvait aux Trois-Ponts ; il était accompagné de son neveu, Prudent Farvacque, 12 ans, dont les parents tiennent l'estaminet du *Labyrinthe* rue d'Ath. Tous deux se mirent à l'abri sous un arbre, rue de Tournai prolongée.

A 50 mètres d'eux arrivait en courant le fils de Delattre, César, âgé de 13 ans.

Tout à coup, un éclair déchira la nue. César ressentit une forte commotion et quand il arriva au pied de l'arbre où il croyait trouver son père et son cousin, il fut en présence de deux cadavres.

Un rassemblement important se forma aussitôt et les deux corps furent transportés à leur domicile respectif.

Le docteur Dupré a constaté les décès.

Sur le corps de Delattre on a relevé une trace transversale sur la poitrine ; sa casquette était coupée à l'arrière comme avec un couteau.

Le corps de Farvacque est couvert de petites cloches de toutes couleurs.

Le jeune César Delattre a le bras gauche paralysé.

Une foule considérable a stationné toute la soirée devant le domicile des défunts.

A TOURCOING

Un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur Tourcoing, lundi, vers 7 heures du soir. Il a été heureusement de courte durée mais on signale de divers côtés des dégâts matériels peu importants, causés surtout par le vent.

A DUNKERQUE

Un orage d'une violence énorme a éclaté sur Dunkerque, hier, vers 7 h. 1/2 du soir. Les éclairs et les coups de tonnerre se sont succédé sans interruption pendant une heure. Une pluie torrentielle a causé de nombreux dégâts.

La foudre est tombée plusieurs fois dans les environs et notamment à Saint-Pol-sur-Mer, sur la mairie où il y a 5 à 600 francs de déprédations.

LILLE

UN INEFFABLE CANDIDAT

Le citoyen Ghesquière a ouvert sa campagne électorale dimanche, à l'Hippodrome.

Grâce à la chaleur, au beau temps et aux mille attractions du dehors, il a eu la chance (?) de n'avoir devant lui que l'élite de ses archidévoués.

Ces citoyens héroïques forment un petit, très petit bataillon, qui se perdait dans la vaste enceinte.

Le candidat se présentera avec le programme intégral du parti, mais il accepte le concours de tous ceux qui voudront lui donner leur vote.

Pour arriver, il faut être opportuniste, et, puisque le camarade Delory a passé, grâce aux voix de l'intellectuel radical Debierre, le camarade Hinri ne voit pas pourquoi il ne rechercherait pas les votes qui pourraient s'égarer sur un Werquin quelconque.

Arrivons d'abord ; on verra ensuite.

Ce n'est pas précisément du guesdisme sans mélange, mais c'est tout à fait du Jaurès assiette-au-beurre.

Hélas ! le citoyen Ghesquière est encore novice en l'art de la tactique opportuniste.

N'a-t-il pas eu l'audace de fulminer contre la machine qui remplace les typographes !

C'est de l'inconscience, car on sait qui emploie cette machine.

Les camarades, plus forts, en opportunisme, excuseront cette gaffe de novice.

Mais les